



**HAL**  
open science

## Mask games. The unfinished ministerial institutionalization of the environment

Bruno Villalba

► **To cite this version:**

Bruno Villalba. Mask games. The unfinished ministerial institutionalization of the environment. *Revue française d'administration publique*, 2021, 2021/3 (179), pp.537-552. 10.3917/rfap.179.0023 . hal-03639992

**HAL Id: hal-03639992**

**<https://hal-agroparistech.archives-ouvertes.fr/hal-03639992>**

Submitted on 1 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VILLALBA B., « JEUX DE MASQUES. L'INSTITUTIONNALISATION MINISTERIELLE INACHEVÉE DE L'ENVIRONNEMENT », CECILE BLATRIX, FREDERIC EDEL, PHILIPPE LEDENVIC (DIR.), DOSSIER « L'ACTION PUBLIQUE AU DEFI DE L'URGENCE ECOLOGIQUE », *REVUE FRANÇAISE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE*, N°179, 2021, P. 537-552.

## JEUX DE MASQUES. L'INSTITUTIONNALISATION MINISTERIELLE INACHEVÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Bruno VILLALBA<sup>1</sup>

*Professeur de science politique, AgroParisTech, UMR Printemps*

« Dans quel but ? “Par anticipation sur les besoins à venir, afin de soutenir la croissance industrielle et démographique du Sud-Ouest.” C’est dans ce genre de réponse que l’on voit que c’est toujours le même vieux jeu de chiffres, la lancinante monomanie d’esprits petits et très simples prisonniers d’une obsession. » (Abbey, 2010, 172).

### Résumé

La variation des noms du ministère chargé de l’écologie permet de saisir la difficile institutionnalisation de cette thématique. Elle traduit le positionnement ambigu des élites dirigeantes face à l’environnement et de leurs hésitations dans la construction d’un appareil d’État dédié à la prise en charge de cet enjeu. L’article tente de montrer que la construction institutionnelle de l’environnement, loin de constituer un élément perturbateur, contribue à la poursuite d’une politique de croissance et de développement. Il est alors subordonné à une politique cornucopianiste (représentation prométhéenne de l’action politique, technologique et croissantiste). Doté d’une autonomie décisionnelle réduite, ce ministère devient le supplétif des autres politiques jugées prioritaires (aménagement, production industrielle et agricole...). Désormais, sous couvert de développement durable puis de transition écologique, il s’agit de poursuivre le développement d’une croissance verte, qui contribue à reléguer l’urgence écologique.

### Mots-clefs

---

<sup>1</sup> L’auteur remercie sincèrement Jacques Theys, Fabrice Larat, Cécile Blatrix, Frédéric Edel et Philippe Ledenvic pour leur relecture sans concession de ce texte. Les imperfections restantes sont de la seule responsabilité de l’auteur.

**Abstract**

— *Mask games. The unfinished ministerial institutionalization of the environment* — The variation in the names of the ministry responsible for ecology makes it possible to understand the difficult institutionalization of this topic. It reflects the ambiguous position of the ruling elites against environment and their hesitation in building a state apparatus dedicated to dealing with this issue. This paper attempts to show that the institutional construction of the environment, far from constituting a disruptive element, contributes to the pursuit of a policy of growth and development. It is then subordinated to a Cornucopianist policy (Promethean representation of political, technological and croissantist action). With reduced decision-making autonomy, this ministry becomes the back-up for other policies deemed to be priorities (planning, industrial and agricultural production, etc.). Now, under the name of Sustainable Development and then Ecological Transition, it is a question of continuing to develop green growth, which helps to relegate the ecological emergency.

**Keywords**

*Ministry of ecology, institutionalization, growth, instrumentalization, ecological emergency*

Au commencement, en 1971, il y a le ministère délégué chargé de la protection de la nature et de l'environnement, qui devient celui de la protection de la nature et de l'environnement, qui devient le ministère des affaires culturelles et de l'environnement, qui cède la place à un ministère de la qualité de la vie (avec « de l'environnement, de la jeunesse et des sports, du tourisme »), auquel succède un ministère de l'environnement et du cadre de vie ou encore du cadre de vie et de la culture. Et nous ne sommes qu'en 1981. Ce sera ensuite le tour d'un ministère de l'environnement, puis de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire, qui devient peu après celui du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. On assiste au retour du ministre de l'environnement, avant qu'il cède la place à l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le développement durable fait son entrée en 2002, avec le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), puis le ministère d'État de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD, qui inclut le transport), puis celui de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) ; le sigle s'allonge encore : ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, chargé des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM), puis peu après, ce sera le tour de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Nous ne sommes encore qu'en 2010. Sautons quelques étapes. En 2016, la question climatique supplante le développement durable, avec la création du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat (MEEM), pour préparer l'installation du ministère d'État de la transition écologique et solidaire. Enfin, en 2020, le ministère de la transition écologique s'installe, perdant au passage la solidarité. On ne compte plus les ministres d'états, les ministres, les ministres délégués, les secrétaires d'État qui s'y succèdent,

parfois même pour quelques jours seulement... C'est l'un des portefeuilles les plus remis en cause. La succession rapide des sigles, les modifications constantes de ses frontières, la rotation des ministres (la plus rapide de tous les ministères, avec l'agriculture), les agencements institutionnels à géométrie variable, etc., tous ces mécanismes traduisent la difficile appréhension de l'environnement par les responsables politiques de premier plan, présidents et premiers ministres. Ils doivent l'incorporer dans l'appareil d'État, sans toutefois réussir à stabiliser les priorités et les compétences de ce ministère. Ce kaléidoscope politique de noms traduit bien l'hésitation des plus hautes instances de l'État sur la place à accorder à l'environnement dans l'appareil décisionnel.

Depuis sa création, ce ministère dispose d'une belle collection de masques, qui évoquent cette succession de rôles qu'on lui fait jouer. Le masque, dans la tragédie grecque, participe à l'expression d'une émotion, une manière d'intensifier le propos. L'helléniste Paul Girard montre qu'il devient, de plus, « expressif » afin de pouvoir préciser « les jeux de physionomie [qui] traduisent les sentiments divers qui nous agitent » (Girard, 1894, 3) et les intentions qui nous animent afin de « donner plus de vérité à l'action » (Girard, 1895, 91 et 115). Ne rencontre-t-on pas la même posture dès qu'il s'agit d'institutionnaliser l'environnement<sup>1</sup> ? Les masques se succèdent, tantôt parés des traits légers d'un environnement qui peine à se dessiner, ou de marques de camouflage pour l'intégrer au projet développementiste des gouvernements successifs, sans négliger une certaine dose d'opportunisme, de mécano institutionnel ou de marketing politique. La variation des noms de ce ministère permet de saisir la difficile institutionnalisation de cette thématique. La prise en compte bureaucratique de cette thématique au sein d'un ministère suppose de confronter le traitement de l'environnement comme sujet de politique publique et les conditions de son intégration dans l'appareil d'État. Doit-il bénéficier d'une autonomie réelle, être associé ou assujéti à un autre ministère ? Quels domaines doit-il recouvrir, pour quels objectifs ? Qui doit donc s'occuper de ces missions qui ne cessent de varier ? Et avec quelles ressources ? Cela met en lumière le positionnement ambigu des élites dirigeantes face à l'environnement et de leurs hésitations dans la construction d'un appareil d'État dédié à la prise en charge de cet enjeu. Mais

---

<sup>1</sup> Les dénominations de ce ministère mobilisent les termes d'environnement, d'écologie, de nature. Dans cet article nous utiliserons le terme générique d'environnement, qui permet d'insister sur la dimension relationnelle complexe que l'administration tisse avec cet objet. La notion de nature renvoie davantage à une conception philosophique et éthique et celle d'écologie à une perspective davantage scientifique et technique.

cela traduit aussi une certaine hostilité des milieux économiques, la longue indifférence de la classe politique, du public et des électeurs, des médias, de l'administration, mais aussi de certaines structures de recherche à l'égard de cette question. Enfin, cela révèle la difficulté de désigner le contenu même de cette notion d'environnement. S'agit-il simplement de protéger une richesse patrimoniale ou de conserver un stock de ressources en vue de maintenir une exploitation rationnelle ?

Dans cette optique, la valeur instrumentale de l'environnement est centrale, et les politiques environnementales visent à conjuguer au mieux l'usage de cette ressource avec les politiques de développement et de croissance économique (Audier, 2019). L'analyse des politiques environnementales met ainsi en lumière la faiblesse d'un « référentiel normatif » environnementaliste au sein de l'administration publique centrale (Dansereau, 1992, 15-25). Loin de constituer un référentiel mobilisateur, l'environnement fait l'objet de compromis sociopolitiques, de réappropriations euphémisées qui s'expliquent tout autant par l'absence de prise en considération de cette notion par le personnel politique dirigeant que par le déficit institutionnel de sa prise en charge. Cet accommodement est établi à partir de multiples parallélismes et correspondances qui en réduisent d'autant le contenu et la finalité. En cela, l'environnement est davantage un référentiel analytique (Faure *et al.*, 1995) qui permet de qualifier et quantifier la qualité de cette croissance. Ces limites institutionnelles révèlent le continuum de relégation de la question environnementale qui associe à la fois la classe politique dans son ensemble, la société civile, ainsi que les grands corps.

Pourtant, l'environnement aurait pu constituer un puissant levier pour décloisonner les savoirs (à la fois scientifiques et profanes), élaborer une nouvelle transversalité entre les politiques publiques, ou bien encore encourager à une reproblématisation de questions traditionnelles (temporalité, équité, justice sociale, etc.) (Dobson, 2007). S'interroger sur les jeux de masques de ce ministère permet de mettre en relief ce décalage entre une situation environnementale qui devient de plus en plus préoccupante et la faiblesse de l'institutionnalisation de cette question. Le décalage s'explique tout d'abord par la subordination des questions environnementales à un référentiel cornucopianiste, c'est-à-dire tout entier tendu vers le souci de développer l'économie

et la compétitivité des territoires, au niveau national comme local<sup>1</sup>. Ensuite il se matérialise par l'autonomie réduite des politiques environnementales. Enfin, il s'élabore à travers le compromis environnemental, qui dénote une certaine prise en considération des limites écologiques (Steffen *et al.*, 2015, 6223 ; Boutaud, Gondran, 2020), tout en maintenant l'objectif de croissance verte.

## **SUBORDONNER L'ENVIRONNEMENT À UN RÉFÉRENTIEL CORNUCOPIANISTE**

L'environnement aurait-il pu constituer un concept spécifique pour façonner l'action publique ? Au regard de l'importance des conséquences qu'il porte (irréversibilités, limites...), de ses dimensions transversales, du nombre de politiques publiques concernées (aménagement, santé, éducation...), de ses aspects transnationaux, il aurait été concevable qu'il devienne un élément pivot dans la définition des politiques publiques (Latour, 1999) et l'élaboration de l'appareil d'État.

Mais dès ses origines, vers la fin des années 1960, la construction du ministère témoigne d'une délimitation restrictive de la portée politique de la notion d'environnement<sup>2</sup>. Dans un travail précieux, Florian Charvolin décrit cette phase constitutive en s'intéressant « d'abord à la façon de faire sens qu'ont les acteurs en situation. » (Charvolin, 2003, 116)<sup>3</sup>. Il met en valeur la difficulté de construire le terme même d'environnement, des lacunes de la représentation de cette notion au sein des élites politiques des années gaulliennes et pompidoliennes et, par conséquent, de la difficile acceptation de l'importance d'une action politique d'envergure dans ce domaine. Dès le départ, il est entendu que ni les questions d'énergie, ni celles de santé, ni celles de planification urbaine – par exemple – ne pouvaient être de son ressort. On préférera s'occuper des « pollutions et des nuisances », des questions d'hygiène, etc. La délimitation restrictive des frontières de la

---

<sup>1</sup> En latin, *cornu copiae* désignait la corne d'abondance.

<sup>2</sup> Il y a bien sûr une histoire des politiques environnementales avant cette période (Ford, 2018).

<sup>3</sup> Voir aussi le témoignage de Robert Poujade 1975 ; dans son dernier livre (2011), il revient plus positivement sur cette expérience.

notion d'environnement a comme conséquence de produire un ministère aux compétences et moyens réduits<sup>1</sup>.

L'institutionnalisation de l'environnement se réalise en creux, à partir de compétences qui n'étaient pas considérées comme stratégiques par les administrations en place. Dès les années 1970, les politiques d'environnement sont séparées de l'aménagement du territoire afin de ne pas entraver les politiques d'équipement lourd et pour lutter contre la crise énergétique et économique (Theys, 2015, 73). L'environnement est indistinctement rattaché à la culture, à la qualité de vie, à l'équipement, aux risques majeurs... signe de la faiblesse de son autonomisation de périmètre, d'action et de moyens. Malgré son élargissement successif (l'hygiène, la santé, la conservation de la nature à l'échelle locale, la sécurité industrielle, l'artificialisation, le climat, la biodiversité...) (Theys, 2017a) et son internationalisation, l'environnement peine à devenir un secteur phare des politiques ministérielles et constitue bien plus souvent l'espace délaissé par les autres administrations. Certes, il ne faut pas oublier que les autres objectifs de ce ministère – la sécurité industrielle, la conservation de la nature et plus encore du patrimoine, ou bien la préservation de la « qualité de la vie » – se sont développés, notamment grâce à une renforcement du cadre législatif (Fonbaustier, 2018).

L'environnement aurait pu constituer un puissant levier pour accentuer la transversalité entre toutes les politiques publiques (interaction entre la santé et l'industrie, préservation du vivant et productivité...). Il aurait été possible ainsi d'accentuer la coordination ou l'intégration entre ces politiques, mais aussi de résoudre des conflits entre des objectifs contradictoires (préservation/compétition). Mais l'environnement ne va pas constituer un « secteur d'action publique » au sens classique du terme, rappelle Pierre Lascoumes, et va davantage résulter d'une série de programmes souvent transversaux à beaucoup de secteurs classiques (agriculture, équipement, énergie, santé, etc.), fortement ancrés depuis leur origine dans des découpages administratifs stricts qui maîtrisent des pans entiers en fonction de leur logique interne (Lascoumes, 2018).

---

<sup>1</sup> Le ministère de l'environnement n'aura un budget propre qu'en 1981, mis à part le Fonds d'intervention de la qualité de la vie, qui restera toujours interministériel et que le ministre de l'environnement ne présidera que par délégation du Premier ministre.

Dans son ouvrage *Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde*, Pierre Muller explique que « les valeurs sont les représentations les plus fondamentales [...] sur ce qui est bien ou mal, désirable ou à rejeter. Elles définissent un cadre global de l'action publique. [...] Les normes définissent des écarts entre le réel perçu et le réel souhaité. Elles définissent des principes d'action plus que des valeurs » (Muller, 1995, 158). Ces manières de voir le réel sont des représentations élaborées, en ce sens où elles puisent dans des savoirs et des pratiques légitimes (par exemple, dans les cursus suivis par les décideurs). Et elles s'inscrivent dans la façon de produire et conduire des politiques. Appliquées à la construction d'un ministère et à sa traduction opérationnelle en politiques publiques, ces valeurs (progrès, croissance, innovation technique...) et ces normes (productivité) valorisent une certaine conception de l'environnement ; dans le cas présent, ces valeurs et normes vont plutôt dévaloriser et minimiser le champ d'intervention de l'environnement.

La relégation de l'environnement s'explique par son instrumentalisation, son assujettissement à la priorité économique. Il s'agit avant tout de contribuer à une croissance plus qualitative, aux effets rebonds contrôlés. Comme le souligne le sociologue Bernard Kalaora : « L'environnement en France fonctionne sans public, sans population. Il s'inscrit hors du champ des pratiques quotidiennes et ne concerne que le champ politico-administratif de l'aménagement du territoire. Il ne requiert ni croyance, ni engagement, ni adhésion du public. Cette culture de la distanciation par opposition à l'engagement, de la gestion administrative par opposition à la participation, est vraisemblablement à mettre au compte des spécificités de l'invention institutionnelle de l'environnement et de l'histoire des sensibilités. Pensé par des scientifiques et des technocrates éclairés de l'aménagement du territoire qui ont œuvré au sein de la prestigieuse Datar lors des Trente Glorieuses, l'environnement s'inscrit d'abord dans une logique de rationalisation administrative et non dans une logique de participation et de communication écologique (Pessis *et al.*, 2013). Administré et géré par un "magistère technique" issu des grands Corps d'État, il s'auto-entretient le plus souvent au mépris de la socialité et de l'engagement qu'elle implique » (Kalaora, 1998, 104-105). Même si la Datar des années 1960 était chargée de produire une vision prospective structurante, celle-ci s'inscrit dans une conception technocratique, attribuant une place bien spécifique et délimitée à la nature<sup>1</sup>. Et le ministère de l'environnement

---

<sup>1</sup> Comme le montre le cas de la Camargue (Picon, 2020).



hélite de cette perception. Les politiques environnementales sont avant tout perçues à travers l'utilité qu'elles produisent dans l'accompagnement de politiques développementalistes ou plus exactement cornucopianistes.

La construction de la notion d'environnement et son institutionnalisation répondent ainsi à une représentation prométhéenne de l'action politique, adossée à un solutionnisme technologique. La position cornucopienne qu'elle mobilise est une catégorie définie par John Dryzek et David Schlosberg : « *it has unlimited confidence in the ability of humans – especially in their technologies and their social organization in markets – to overcome any obstacles they encounter, including supposed limits. [...] Thus, continued innovation, growth and technology are the solution to any problem that may be produced by past innovation, growth and technology.* » (Dryzek., Schlosberg, 2005, 49). Il s'agit de mobiliser peu ou prou la rhétorique de la *félicité* (surtout matérielle) et de l'idéal *cornucopien* grâce au progrès technique et à la maîtrise d'un développement également partagé. Elle n'est pas simplement une vue de l'esprit, mais permet de comprendre la mise en mouvement de l'organisation anthropologique de nos sociétés modernes (Lesourt, 2018). Et celle-ci se retrouve dans le fondement de nos politiques publiques. Le solutionnisme technologique aboutit à recherche de la meilleure technologie disponible à un coût acceptable (comme les technologies « *end of pipe* » censées réduire après coup les pollutions existantes). Ces solutions, portées par la culture d'ingénieur des agents de l'État, peuvent accompagner au mieux la poursuite du développement économique.

Ces perspectives sont affichées lors de la création du ministère, puisqu'il s'agit de réduire les externalités négatives de l'industrialisation (risques et pollutions) et l'aménagement du territoire (conservation de la nature). Elles le sont encore aujourd'hui. En 2020, le gouvernement a pris un ensemble de mesures climatiques dans son « plan de relance », qui affiche 28 milliards d'euros destinés à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ; mais il s'agit bien de *relance*, c'est-à-dire de la volonté de retrouver la situation *antérieure*, d'avant la pandémie du Covid-19, et de la poursuivre, voire de l'amplifier. Comme le souligne le HCPC, « Les deux tiers du plan de relance soutiennent l'activité économique dans la continuité des pratiques actuelles, au risque d'un verrouillage d'activités trop émettrices à long terme » (Haut Conseil pour le climat, 2021, 5.). Ainsi, on ne peut pas à proprement parler d'indifférence à l'égard de la question environnementale. On assiste plutôt à une construction politique qui persiste à en cantonner la portée critique. L'approche privilégie une perspective conservacionniste, qui légitime une approche utilitariste de l'environnement, subordonnée au service du bien du plus grand nombre et du développement

économique industriel. Dans cette perspective, l'environnement se construit comme une succession de problèmes qu'il faut résoudre – ce que le ministère a réussi dans de nombreuses occasions –, mais au détriment d'une perception plus globale et complexe, qui questionnerait l'orientation politique cornucopienne des différents gouvernements.

## **L'AUTONOMIE RÉDUITE D'UNE POLITIQUE MINISTÉRIELLE**

On peut dès lors mieux comprendre l'autonomie réduite de ce ministère – ce qui en soi n'est pas une originalité dans la construction ministérielle (on songe à la culture, par exemple), mais qui peut apparaître comme problématique au regard des risques et menaces qu'il est censé gérer. Il doit ainsi faire face à une injonction contradictoire : devoir produire une politique à la hauteur de la dégradation environnementale – qui ne cesse de s'étendre dans les domaines concernés et de se renforcer, ce qui est désormais unanimement reconnu –, tout en disposant de moyens réduits et d'une faible autonomie décisionnelle. Les ministres, de droite comme de gauche, y compris les écologistes, témoignent de la difficulté à dépasser cette contradiction (Bouchardeau, 1986 ; Lepage, 1998). Nous illustrerons cette dimension par la difficulté pour ce ministère de maintenir une politique de recherche qui lui soit propre et qui pourrait lui permettre de peser sur l'orientation de sa politique, à partir d'une vision prospective solidement construite.

Le ministère de l'écologie a toujours eu des difficultés à investir dans la prospective, notamment par le développement d'une politique de recherche ambitieuse. Mais pour cela, il faut avoir les moyens techniques pour construire cette politique de recherche (notamment dans des orientations plus fondamentales) et de dégager d'une recherche avant tout centrée sur une dimension finalisée (*Nature Sciences Sociétés*, 2017). Lorsque le petit ministère de l'environnement se constitue, il ne dispose pas de structure d'appui technique ou scientifique – comme l'Institut national de la recherche agronomique<sup>1</sup> ou le Centre national du machinisme

---

<sup>1</sup> L'institut fusionne le 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture pour former l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

agricole du génie rural, des eaux et des forêts<sup>1</sup> pour l'agriculture, ou Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux pour l'équipement. Cependant, comme le souligne Jacques Theys, le ministère de l'environnement a créé de sa propre initiative et avec ses moyens modestes un service et des programmes de recherche dès les années 1970 – au moment où celle-ci était encore peu développée dans le système de recherche français – et que cela a servi à créer des laboratoires et des programmes pluridisciplinaires qui n'auraient pu être lancés par le CNRS ou l'université – laboratoires qui aujourd'hui encore jouent un rôle important – par exemple sur les politiques climatiques (comme le CIRED ou l'Institut Laplace) (Theys, 2017b, 84-92). Ses capacités d'expertises se sont donc progressivement étoffées, grâce à la création d'agences spécialisées (comme l'éphémère Institut français de l'environnement) ou à la mise sous tutelles d'autres (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, l'Office français de la biodiversité...). Cependant, sur de nombreuses questions, il doit continuer à s'appuyer sur les ressources d'autres ministères (comme l'agriculture, la santé, etc.). Le souci, comme le souligne C. Larrue, c'est que bien souvent la recherche valorise des solutions finalisées, « dont les objectifs assignés sont de soutenir de manière plus ou moins directe l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques publiques environnementales. » (Larrue, 2017, 12-17) Le ministère va donc être à l'origine de programmes de recherche finalisée ou de différents appels d'offres orientés de manière assez précise (Boyer, 2001). La recherche d'efficacité, d'opérationnalisation et de performativité conduit fréquemment à produire des effets d'opportunité de la recherche et de la commande publique, au détriment parfois d'une possibilité d'investir dans la recherche plus fondamentale ou prospective (Gastineau, Villalba, 2016). À partir des années 1990, on voit apparaître « une administration de plus en plus procédurale, sous-traitant les contenus ; et, de l'autre, le repliement sur elle-même de la communauté scientifique » (Theys, 2015, 42). Enfin, la baisse constante, jusqu'à leur quasi-disparition, des crédits recherche gérés au sein du ministère interroge beaucoup sur sa propre capacité à produire sa politique : « les moyens à disposition des politiques publiques ont toujours

---

<sup>1</sup> Devenu Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture en 2012.

été contingentés – passant de l'indécence des débuts à la dilution d'aujourd'hui. » (Theys, 2015, 65).

Par ailleurs, il manque aussi d'un soutien essentiel dans les rouages de l'État, qui pourrait lui assurer une certaine assise institutionnelle, de manière à peser dans les arbitrages. Ce ministère ne dispose pas d'un grand corps spécialisé dédié à l'animation de ses politiques, ainsi que de corps et de services locaux spécifiques. Pendant vingt ans le ministère n'a même pas eu de service du personnel autonome... et son fonctionnement a presque entièrement reposé sur des ingénieurs qui assuraient à la fois des fonctions de protecteur de l'environnement et de promotion du développement économique (Theys, 2017a). Cinquante ans après la création du ministère, il n'y a toujours pas, malgré de nombreuses tentatives, non seulement de corps de l'environnement, mais aussi de police de l'environnement unifiée, d'Institut de recherche en environnement, de grande école, de filière complète de formation ou diplôme de docteur en environnement. Le milieu des années 1990 verra, enfin, la constitution d'un code spécifique. De ce fait, ce ministère manque de ressources pour assurer son ancrage institutionnel, ne bénéficie pas de puissants réseaux, permettant de mettre en mouvement plus facilement une politique, pouvant s'appuyer sur des relais dans d'autres ministères.

La seconde originalité découle de cette lacune. Faute de disposer de ressources propres, ce ministère va se construire en s'appuyant sur l'expertise associative (Lascoumes, 1994). Dès son apparition dans le débat public, à la fin des années 1960, la question de l'environnement est marquée par un niveau élevé de militantisme, notamment scientifique. Sa mise à l'agenda politique résulte en partie d'une mobilisation de la part de mouvements associatifs. Ces associations disposent d'une expertise technique importante, que le ministère va mobiliser. Mais il ne s'agit en aucun cas d'un mécanisme de cogestion comme on peut le voir pour le ministère de l'agriculture ; l'ambition est plus modeste, car il est davantage question de faire participer les réseaux experts à l'élaboration de ces politiques (Berny, 2019). Ces acteurs sont donc perçus comme moins légitimes que les représentants du monde agricole, en raison du faible poids économique de l'environnement, de son ancrage social nettement moins important et de l'image limitée de l'environnement dans l'espace politique. Malgré tout, ces ministères ont participé à la légitimation de l'enjeu environnemental (Lamy, 2014) et à l'inscription de cette thématique dans l'appareil gouvernemental, au niveau national comme régional – ce qui renforce la déconcentration du ministère (Lascoumes, Le Bourhis, 1997). Mais au bout d'un demi-siècle d'existence, sa position est toute relative (Barraqué, Theys, 1998). Cependant, on passe malgré tout d'une protection de

l'environnement sectorisée, portée par un ministère dont les prérogatives demeurent étroites, à une politique davantage transversale de développement durable portée par un ministère d'État aux attributions élargies (Laville, 2010, 277-311), mais aux moyens limités.

## **LE COMPROMIS ENVIRONNEMENTAL. CONCILIATION POUR UNE CROISSANCE VERTE**

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables. »  
Jacques Chirac, discours à l'Assemblée plénière au Sommet mondial de Johannesburg, 2 septembre 2002.

Au tournant des années 1990, le poids de l'environnement dans le débat public s'intensifie. L'apparition du *développement durable* (DD) à l'échelle internationale (Vivien, 2007, 7-30), puis son incorporation progressive, mais mesurée dans la politique environnementale de l'État français (Lascoumes *et al.*, 2014), va permettre de doter le ministère de l'écologie d'une ossature théorique relativement identifiable. Le DD propose une reformulation du cadre politique à partir de la prise en compte des crises sociales et écologiques. Il favorise aussi l'internationalisation des réflexions du ministère, soumis à la fois aux injonctions normatives de la durabilité, de la globalisation, de la décentralisation, de la construction du grand marché européen et enfin de l'obligation juridique d'honorer les engagements internationaux de la France (Orsini, 2015).

Par ailleurs, l'urgence écologique s'intensifie. Les résultats des recherches internationales sont de plus en plus précis et alimentent différemment la manière de concevoir l'environnement, notamment en raison des interactions complexes soulevées par chaque thématique (le climat ne peut se concevoir sans ses liens avec la biodiversité, mais aussi l'activité économique ou les pratiques consuméristes individuelles). La société civile exprime sa préoccupation sur cette question, même si ce souci est constamment traversé de contradictions (plus d'environnement, mais moins de réglementations).

L'appropriation du développement durable par les différents gouvernements s'élabore à partir d'une conception substantive de ce projet (Zaccai, 2002), c'est-à-dire qui favorise des

stratégies d'accommodements entre la préservation d'une politique de croissance et la transformation qualitative du contenu des politiques environnementales. La position réformatrice et consensuelle est ainsi privilégiée. Par ses valeurs humanistes, le DD porte cette fiction pacificatrice du débat politique et économique, en supposant que l'instauration de nouvelles pratiques de négociations (comme les Agendas 21) aboutira à l'adoption de politiques écologiques modernisées<sup>1</sup>. Ce n'est donc pas une transformation profonde du référentiel de l'action publique qui est produite, mais plutôt l'élaboration de politiques d'atténuation. Elles ont pour objectifs de limiter au mieux les effets négatifs de certaines conséquences des choix de développement (en matière de risques industriels ou bien d'inégalités d'accès aux ressources essentielles, etc.). Elles facilitent la conciliation discursive entre le maintien d'une priorité de croissance économique et la gestion des principales externalités négatives. Si elles aboutissent bien souvent à l'adoption de mesures sectorielles, cela ne fait que renforcer la segmentation des questions environnementales, au détriment d'une approche transversale.

La réponse institutionnelle est de construire un « compromis » basé sur l'hypothèse d'une conciliation possible grâce à l'adoption d'une gouvernance élargie (inclusion renforcée des acteurs privés par exemple), portée par une négociation de « bon sens » (Gendron, 2006). Le ministère est alors chargé d'élaborer cette convention environnementale, afin de rendre plus compatible la coexistence d'objectifs bien souvent contradictoires (Aubertin, Vivien, 2010, 77-101). Cet accommodement facilite une appropriation dépolitisée du DD et son réalignement vers des priorités économiques (Villalba, 2009).

On pourra regretter la sous-exploitation de ce concept, au nom de sa dimension subversive originelle – la potentialité transformatrice radicale du rapport entre l'économie et l'environnement. On peut tout aussi bien considérer que sa portée réformatrice était, dès son origine, discutable : pouvait-on sérieusement considérer comme équivalentes les questions sociales, écologiques ou économiques ? Les fameux trois cercles du DD sont constamment présentés comme semblables, figurant ainsi une importance similaire entre les enjeux, alors qu'une telle représentation laissait

---

<sup>1</sup> Pour Marc Mormont (2013, 159-160), la modernisation écologique réaliserait « un compromis savant entre la vision néolibérale et les critiques environnementales ». Par néolibéralisme, l'auteur entend non seulement la promotion du paradigme néoclassique en économie, mais aussi la financiarisation de l'économie.

dans l'ombre les asymétries de pouvoir réelles et les dynamiques de long terme. L'atténuation est donc assez ténue, comme en témoignent les évaluations sur le bilan général du développement durable (Zaccaï, 2011, 21-72).

Le modèle d'une économie verte ou une relance verte est ainsi privilégié, en y intégrant des diminutions d'impacts environnementaux et une relance de nouveaux produits et services<sup>1</sup>. C'est pourquoi, la progressive substitution de la notion de DD au profit d'autres mots d'ordre comme la *transition* ou la *résilience* (qui sont constamment précisés par un qualificatif : écologique et énergétique...) ne pose guère de problème. Car c'est avant tout la promotion de la vision cornucopienne qui se poursuit. Ainsi, le vocable « transition » pourrait supposer une modification significative de l'orientation des politiques concernées, alors, qu'elle n'est bien souvent qu'une simple phase intermédiaire, mettant en exergue l'importance de la méthodologie employée pour construire la transformation (Feola, Jaworska, 2018, 1-14). Cette préoccupation méthodologique marque l'amplification du tournant néomanagérial des politiques environnementales, construites sous les auspices de la performance (Barone *et al.*, 2018, 5-25), des coopérations publiques/privées, de la contractualisation (Collart *et al.*, 2018), ainsi que de la participation avec les citoyens... Sur cette dernière dimension, le débat public innove régulièrement sur le plan procédural (du Grenelle de l'environnement, Boy *et al.*, 2012 à la Convention citoyenne pour le climat, Courant, 2020, 60-64). Prenons l'exemple du projet de loi sur le climat de février 2021. Il tente de répondre aux attentes de la Convention citoyenne pour le climat. Cette formation intensive a permis à un échantillon représentatif de la population de saisir la profondeur des enjeux écologiques<sup>2</sup>. Confrontés à la complexité des enjeux, à l'imminence des chocs écologiques, ces citoyens tirés au sort ont considérablement modifié leurs représentations

---

<sup>1</sup> Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vise certes à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique, mais elle a surtout comme objectif de renforcer son indépendance énergétique, afin de maintenir sa compétitivité internationale (« pour la croissance verte »). Aucune autre option n'est sérieusement envisagée, et certainement pas celle de la sobriété, voir Villalba, Semal, 2018. Autre exemple : le Haut Conseil pour le Climat (2021, 9) estime que la Loi climat manque de « vision stratégique ».

<sup>2</sup> Bien sûr, le dispositif n'est pas exempt de critiques, comme la délimitation de son champ d'intervention avec l'exclusion du nucléaire.

sur cette question. Elle semble leur apparaître désormais centrale dans la construction des orientations politiques, qu'il s'agit de modifier dès à présent. De plus, ce projet de loi intervient à la suite de plusieurs décennies de stratégies sur le climat. Et pourtant, le calendrier proposé prévoit des délais allongés de mise en œuvre (échéances à 2024, 2025, 2030...). Ces délais sont « manifestement incompatibles avec le rythme attendu de l'action contre le changement climatique et le rattrapage du retard pris par la France dans l'atteinte de ses budgets carbone » (Haut Conseil pour le climat, 2021, 7). Le passage des recommandations à la décision politique reste toujours aussi problématique. Il se heurte constamment à l'incorporation sélective par les autorités publiques et les administrations centrales, sans oublier les pressions des lobbys. Cela permet d'éclairer, en partie, la communauté de représentation partagée par ces acteurs : il est surtout question des conditions du maintien de la croissance, et par conséquent d'enrégimenter les objectifs environnementaux à cette priorité<sup>1</sup>.

On peut alors indéfiniment jouer avec les organigrammes, valoriser la place du ministère de l'écologie dans la hiérarchie ministérielle, faire appel à des personnalités plus ou moins légitimes pour animer cette politique... Cela ne pèse guère au moment des arbitrages économiques<sup>2</sup>, budgétaires (Badré, 2011, 79-86), fiscaux (Sainteny, 2012), législatifs (Demilly,

---

<sup>1</sup> Dans son discours conclusif au Grenelle, le président Sarkozy parle de « pari d'une Révolution écologique » et d'un « *New Deal* écologique » ; mais le 6 mars 2010, en pleine campagne pour les régionales, à la veille de la clôture du Salon de l'agriculture (lieu ô combien symbolique pour aborder les questions écologiques), Sarkozy lançait au monde agricole : « Je voudrais dire un mot de toutes ces questions d'environnement. Parce que là aussi, ça commence à bien faire ». Le 28 août 2018, Nicolas Hulot justifie sa démission du poste de ministre d'État, en affirmant que l'écologie n'est pas une priorité pour ce gouvernement et qu'il n'avait pas les moyens de réaliser sa politique, notamment sur le plan des arbitrages budgétaires.

<sup>2</sup> La crise spéculative de 2008 relègue les préoccupations environnementales et écorne sérieusement les engagements politiques. La régulation de la pandémie de Covid de 2020 laisse supposer l'émergence d'un monde d'après qui laisse bien vite la place à une relance économique classique.



Tourtellier, 2011)<sup>1</sup> ou politiques<sup>2</sup>. L'écologie demeure cette simple variable d'ajustement depuis ses origines (Halpern, 2012, 383-404), qui doit participer à une politique de réduction des coûts des impacts du changement climatique et un recours accru aux incitations économiques<sup>3</sup>. Comme le souligne Romain Felli (2016), cette grande adaptation participe à une forme de renoncement à la transformation, qui aboutirait finalement à un *statu quo*, du *business as usual*. Et pendant ce temps, la dégradation écologique s'accélère et les points de non-retour augmentent en nombre et en intensité (Lenton *et al.*, 2019, 592-595).

\*

\* \*

### **L'environnement comme priorité secondaire**

Malgré des décennies d'expériences organisationnelles, il semble qu'il ait manqué à ce ministère, dès son origine, une ossature théorique, un appareil logistique et un portage politique innovant. Le bilan des politiques environnementales n'est pas si négatif que cela, dès lors que l'on accepte la segmentation de la complexité des problèmes écologiques, ou bien que l'on conditionne

---

<sup>1</sup> Par exemple, l'affichage environnemental était prévu dans les lois Grenelle I (2009) et II (2010), ainsi que dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015). Ces textes étant faiblement coercitifs et entrant en tension avec de nombreux intérêts du monde économique, ils n'ont toujours pas été appliqués 12 ans après (Haut Conseil pour le Climat, 2021, 14).

<sup>2</sup> Comme lors des mobilisations des Gilets jaunes, où la fiscalité écologique apparaît comme une politique profondément inégalitaire (Institut Montaigne, 2019).

<sup>3</sup> Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, *Plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique 2011-2015*.

leur règlement par la continuité du modèle cornucopien (dont on espère qu'il finira bien, un jour, par donner les moyens financiers et techniques pour les résoudre définitivement...).

Cette lacune traduit avant tout le décalage de représentation entre l'imaginaire des concepteurs et animateurs actuellement en charge de l'écologie – encore tout entier dédié au mythe d'une croissance continue – et l'existence de limites irréversibles qui interrogent la possibilité même de la poursuite du développement économique. La notion de limite écologique était incompatible avec le référentiel modernisateur qui était (et reste) dominant à la fois dans l'ensemble de l'administration française et l'essentiel de la classe politique. Cette perspective continue à mettre à distance l'importance de la connectivité des questions environnementales (interactions complexes entre les problématiques, notamment entre les milieux humains et naturels), de la vulnérabilité partagée des situations (le climat, l'effondrement de la biodiversité... comme maux communs), des ruptures temporelles (irréversibilités notamment). L'autorité politique – dont le rôle est ambigu et variable –, accompagnée par les institutions bureaucratiques et légitimée par l'incitation pressante des milieux économiques, continue à grimer les politiques environnementales de masques rassurants. On remplace les loups du DD par ceux de la transition, puis ceux de la résilience... L'environnement se trouve alors ensablé dans différents référentiels plus ou moins imprécis (la conservation de la nature, le développement durable, la société du risque, la transition écologique...) qui se succèdent donnant ainsi l'impression d'une surabondance de concepts mobilisateurs. Chacun d'eux interpelle l'environnement, mais en l'acclimatant à l'impératif catégorique de la croissance économique.

Et pendant ce temps, l'urgence écologique s'accroît. Or, on ne peut qu'être saisi par la difficulté du ministère de l'écologie à constituer une perspective temporelle de son action<sup>1</sup>. Alors qu'il faudrait plutôt construire une temporalité du délai (Villalba, 2016, 89-109) qu'il reste pour prendre les mesures adéquates – c'est-à-dire à la hauteur des risques d'irréversibilités –, on continue à s'inscrire dans une temporalité instantanéiste, caractérisée par l'idée que l'on a face à nous une infinité d'instantanés qui se succéderont inexorablement (Hartog, 2020). La crise écologique peut aboutir à la production d'une organisation *inédite* des rapports proprement politique. Il s'agit bien d'une rupture non seulement dans l'évolution des perceptions temporelles qu'elle entraîne

---

<sup>1</sup> Sur le balisage de l'histoire des politiques environnementales, voir l'article de Blatrix et Chasse, *ce numéro*.

(notamment dans les conditions de nos choix socio-techniques), mais aussi par la dimension planétaire de ses conséquences. Elle pose une *limite* (la *finitude*) là où le politique suggère la *continuité* intemporelle ; elle suggère la *discontinuité/rupture*, alors que le politique propose une *transition* dans la continuité.

Bien évidemment, l'action publique de l'environnement n'a cessé de s'étoffer. Ses domaines d'intervention se sont élargis, ses spécialisations accrues, son assise juridique étendue (Lascoumes, 2018). Mais il ne suffit pas que « L'arsenal juridique (soit) sans limites », car comme le déplore le juriste Laurent Fonbaustier, « les incantations en tout genre se portent bien » (Fonbaustier, 2019). Et cela doit être mis en parallèle avec les priorités que le renforcement de cette instrumentalisation traduit : quel est vraiment le poids de l'environnement (et plus encore des irréversibilités ?) dans l'imaginaire des décideurs, qu'ils soient politiques ou administratifs, experts scientifiques ou chefs d'entreprises (Pestre, 2020, 83-104) ? L'administration publique et l'autorité publique ne sont pas seules responsables de cette relégation de l'environnement. La primauté technocratique dans le traitement de cette question s'explique aussi par le faible intérêt qu'elle suscite au sein des sciences sociales (jusqu'à une période tardive) (Villalba, 2006, 369-382). C'est une politique sans public<sup>1</sup>, sans lobby ou syndicat puissant pour porter sa politique, comme dans les modèles de « corporatisme sectoriel » (et comme, par exemple, à l'éducation nationale ou à l'agriculture). Il peut seulement compter sur un monde associatif dynamique, mais aux moyens modestes.

On pourrait aussi aisément soulever le décalage, en France comme à l'international, entre la densité des actions entreprises et le manque de résultats substantiels<sup>2</sup>, entre le volontarisme des discours et la faiblesse des moyens<sup>3</sup>... La gamme des outils mis à l'œuvre (normes, instrument de

---

<sup>1</sup> Les efforts d'ouverture démocratique se sont, selon J. Theys (2017), trop souvent transformés en technique managériale.

<sup>2</sup> 150 ministères de l'environnement créés dans les années 1970 ; plusieurs centaines d'accords internationaux signés depuis ces mêmes années. Depuis les années 1990, plusieurs milliers d'entreprises qui publient leur résultats environnementaux... L'OCDE a publié plus de 800 rapports sur l'environnement et le climat. Les directives et des recommandations de l'Union européenne sont innombrables.

<sup>3</sup> En 2019, le gouvernement prévoit de réduire de 5 % les effectifs du ministère d'ici à la fin du quinquennat, soit près de 5 000 emplois, notamment dans les domaines de la prévision météorologique, de la protection des parcs

marché, ou engagement volontaire) est très large ; mais il faut aussi prendre en compte les contournements systématiques (du droit, par les compensations, les dénis...) Il est probable que certaines situations s'améliorent. Mais globalement, les situations d'irréversibilités augmentent et le temps compte... N'est-il pas temps de tirer au sort 150 personnes parmi ces cercles dirigeants et les soumettre à une formation aussi intense que les citoyens de la Convention sur le climat ? N'est-ce pas le moment d'intensifier la formation des élites dirigeantes, notamment dans leur formation initiale, afin de les socialiser à l'idée que l'environnement n'est en rien une préoccupation secondaire ? Décidément, « la maison brûle » toujours et non, « l'environnement, ça [ne] suffit [pas] ». Terminons avec Paul Girard (1895, 124 et 125) qui souligne un dernier effet du masque : exprimer « le silence », qui peut conduire à un « mutisme pathétique ».

## **Bibliographie**

Abbey, Edward (2010 [1968]), *Désert solitaire*, Paris, Gallmeister.

Aubertin, Catherine et Vivien, Franck-Dominique (dir.) (2010), *Le développement durable, Enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, La Documentation française, p. 77-101.

Audier, Serge (2019), *L'âge productiviste. Hégémonie prométhéenne, brèches et alternatives écologiques*, Paris, La Découverte.

Badré, Michel (2011), « Évaluation environnementale et préservation de la biodiversité », *Revue juridique de l'environnement*, vol. spécial, n° 5, p. 79-86.

Barone, Sylvain, Mayaux, Pierre-Louis, Guerrin, Joana (2018), « Introduction. Que fait le *New Public Management* aux politiques environnementales ? », *Pôle Sud*, 48(1), p. 5-25.

Barraqué, Bernard, Theys, Jacques (1998), *Les Politiques d'environnement, évaluation de la première génération, 1971-1995*, Paris, Éditions Recherches.

Berny, Nathalie (2019), *Défendre la cause de l'environnement Une approche organisationnelle*, Presses universitaires de Rennes.

Bouchardeau, Huguette (1986), *Le ministère du possible*, Paris, Alain Moreau.

---

nationaux et des inspecteurs de l'environnement. Le ministère avait déjà supprimé plus de 7 200 emplois entre 2017 et 2019.

- Boutaud, Aurélien et Gondran, Natacha (2020), *Les limites planétaires*, Paris, La Découverte.
- Boyer, Michel (coord.) (2001), *L'Environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'environnement*, Paris, Odile Jacob.
- Boy, Daniel, Brugidou, Mathieu, Denord, François *et al.* (2012), *Le Grenelle de l'environnement : Acteurs, discours, effets*, Paris, Armand Colin.
- Collart Dutilleul, François, Pironon, Valérie, Van Lang, Agathe (2018), *Dictionnaire juridique des transitions écologiques*, Institut Universitaire Varenne.
- Courant, Dimitri (2020), « La Convention citoyenne pour le climat », *Revue Projet*, n° 378 (5), p. 60-64.
- Dansereau, Pierre (1992), « Éthique de l'environnement et développement durable : principes et stratégies », in Prades A. J., Tessier R. et J.-G. Vaillancourt (dir.), *Gestion de l'environnement éthique et société*, Montréal, Ed. Fides, p. 15-25.
- Demilly, Stéphane, Tourtellier, Philippe (2011), *Rapport parlementaire sur la mise en œuvre de la loi GEI*, Assemblée nationale, 30 mars.
- Dobson, Andrew (2007 [1990]), *Green Political Thought*, London-New York, Routledge.
- Dryzek, John S., Schlosberg, David, (2005 [1998]), *Debating the Earth: The Environmental Politics Reader*, Oxford-New York, Oxford University Press.
- Faure, Alain, Pollet, Gilles, Warin, Philippe (1995), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan.
- Felli, Romain (2016), *La Grande Adaptation*, Paris, Seuil.
- Feola, Giuseppe et Sylvia, Jaworska (2018), "One transition, many transitions? A corpus-based study of societal sustainability transition discourses in four civil society's proposals", *Sustainability Science*, p. 1-14.
- Fonbaustier, Laurent (2019), « L'(in)efficience de la norme environnementale », *Délibérée*, 8/3, p. 19-25.
- Fonbaustier, Laurent (2018), *Manuel de droit de l'environnement*, Paris, PUF-Humensis.
- Ford, Caroline (2018), *Naissance de l'écologie. Polémique française sur l'environnement 1800-1930*, Paris, Alma Éditions.
- Gastineau, Pascal et Villalba, Bruno (2016), « Opérationnalité et recherche : expériences réflexives à partir du programme Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages (France) », *VertigO*, hors-série 24.
- Gendron, Corinne (2006), *Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

- Girard, Paul (1895), « De l'expression des masques dans les drames d'Eschyle » (art. 3) *Revue des Études grecques*, 8-29, 88-131, p. 91 et 115.
- Girard, Paul (1894), « De l'expression des masques dans les drames d'Eschyle » (art. 1), *Revue des Études grecques*, 7-25, 1-36, p. 3
- Halpern, Charlotte, (2012), « L'écologie est-elle une variable d'ajustement ? », in Maillard J., de Surel Y. (dir.), *Les politiques publiques sous Sarkozy*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 383-404.
- Hartog, François (2020), *Chronos. L'Occident aux prises avec le temps*, Paris, Gallimard.
- Haut Conseil pour le climat (février 2021), *Avis portant sur le projet de loi climat et résilience*.
- Institut Montaigne (2019), *Les Gilets jaunes : La partie émergée de la crise sociale française ?*, 20 mars
- Kalaora, Bernard (1998), *Au-delà de la nature : l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan.
- Lamy, Michel (2014), *Ils ont créé l'écologie politique*, Paris, Sang de la Terre.
- Latour, Bruno (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- Larrue, Corinne (2017), « Recherche et politiques publiques environnementales : vers un modèle d'interactions », *Natures Sciences Sociétés*, vol. Sup. 4, p. 12-17
- Lascoumes, Pierre (2018), *Action publique de l'environnement*, Paris, PUF.
- Lascoumes, Pierre, Bonnaud, L., Le Bourhis, J. P., et Martinais, E. (2014), *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'État*, Paris, PUF.
- Lascoumes Pierre et Le Bourhis Jean-Pierre (1997), *L'Environnement ou l'administration des possibles. La création des Diren*, Paris, L'Harmattan.
- Lascoumes, Pierre (1994), *L'Éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- Laville, Bettina (2010), « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *Revue française d'administration publique*, vol. 134, n° 2, p. 277-311.
- Lenton, T.M., Rockström, J., Gaffney, O., Rahmstorf, S., Richardson, K., Steffen, W., & Schellnhuber, H.J. (2019), *Climate tipping points — too risky to bet against*. *Nature*, 575(7784), 592-595.
- Lepage, Corinne (1998), *On ne peut rien faire, Madame le Ministre*, Paris, Albin Michel.
- Lesourt, Enzo (2018), *Survivre à l'anthropocène, par-delà guerre civile et effondrement*, Paris, PUF, coll. « L'écologie en question ».
- Mormont, Marc (2013), « Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 2, p. 159-160.

- Muller, Pierre (1995), « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in Faure, A., Pollet, G., Warin, P. (dir.) *La Construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris : L'Harmattan, p. 153-179.
- Nature Sciences Sociétés*, (2017), « Pour une recherche en appui à l'action publique : leçons de l'expérience du ministère de l'environnement (1990-2016) », Volume 25, 93 p.
- Orsini, Amandine (2015), *Politique internationale de l'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Pessis, Céline *et al.* (dir.) (2013), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*, Paris, La Découverte.
- Pestre, Dominique (2020), « Les entreprises globales face à l'environnement, 1988-1992. Engagements volontaires, management vert et labels », *Le Mouvement social*, vol. 271, n°2, p. 83-104.
- Picon, Bernard, (1978 1<sup>er</sup> éd ; 2020), *L'espace et le temps en Camargue*, Arles, Actes Sud,
- Poujade, Robert (1975), *Le ministère de l'impossible*, Paris, Calmann-Lévy.
- Poujade, Robert (2011), *Avec de Gaulle et Pompidou. Mémoire*, Paris, L'Archipel.
- Sainteny, Guillaume (2012), *Plaidoyer pour l'écofiscalité*, Paris, Buchet Chastel.
- Steffen, Will *et al.* (2015), « Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet », *Science*, vol. 347, 6223
- Theys, Jacques (2017a), *Cinquante ans de politique française de l'environnement. Évaluation et perspective*, in Encyclopédie du développement durable (en ligne).
- Theys, Jacques (2017b), « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », *Natures Sciences Sociétés*, vol. supplément, n° Sup. 4, p. 84-92.
- Theys, Jacques (2015), « Entretien », in Barré Rémi, Thierry Lavoux, Vincent Piveteau (éds.), *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective. En l'honneur de Jacques Theys*, Versailles, Quæ.
- Villalba, Bruno, Semal L. (dir.) (2018), *Sobriété énergétique. Contrainte matérielle, équité sociale et perspectives institutionnelles*, Versailles, Quæ.
- Villalba, Bruno (2016), « Temporalités négociées, temporalités prescrites L'urgence, l'inertie, l'instant et le délai », in B. Hubert et N. Mathieu (dir.), *Interdisciplinarités entre Natures et Sociétés*, Peter Lang, p. 89-109.
- Villalba, Bruno (dir.), (2009), *Appropriations du développement durable. Émergences, Diffusions, traductions*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Villalba, Bruno (2006), « La sociologie politique et l'environnement : questions sur un silence », in, Beck C., Luginbühl Y., Muxart T. (dir.), *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Versailles, Quæ, p. 369-382.

Vivien, Frank-Dominique, 2007, *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, Repères.

Zaccai, Edwin (2011), *25 ans de développement durable, et après ?* Paris, Presses universitaires de France.

Zaccai, Edwin (2002), *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes, Peter Lang.